PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONVENTION ENTRE L'AFD – FONDATION : « AGIR EN RÉSILIENCE ». Le 28 JANVIER 2025

En date du vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq (28 janvier 2025) à 10h, le Comité de Pilotage (Copil) de la convention entre l'AFD et la Fondation des MFR dans le monde et s'est réuni au siège de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO), Paris, 9ème, sous la présidence de Madame Régine LUBIN. Les membres ont été convoqués par mail en date du 18 décembre 2025 par la présidente du Comité de Pilotage. Ce mail comprenait l'ordre du jour ainsi que la liste des membres du Copil. Et par un mail de rappel du 27 janvier 2025 avec un lien si besoin pour se connecter en visioconférence. Ce mail comprenait des pièces jointes, documents préparatoires à la réunion ainsi que la convention quadripartite.

Participation au Copil :

	Prénom/Nom	Présent	Absent
Présidence	Régine LUBIN		
Représentants de la Fondation	Patrick GUES		
	Bruno de TARLÉ		
Représentant de l'UNMFREO	Estelle SIRAUD	Visio	
Représentant de la FR des MFR de Normandie	Frédérique DEFFONTAINES		
Représentants de l'UNMFRM	Hajanirina Christ RASAMIMANANA	Visio	
	Stella RAZOELINIVO	Visio	
	Lucie Fara RAZANAMANGA	Viso	
	Soloniaina RAFARALAHIJAONA		
Collège des experts	Astrid VILLEPELET		
	Gauthier RICORDEAU		
	Aline GANIVET		

Participent aussi à la réunion :

- Chantal LARDIERE, Présidente du Conseil d'Administration de la Fondation MFR Monde
- Valérie PLOUGASTEL, coordinatrice du Service International de l'UNMFREO
- Geoffrey FOSSEUX, les Enchanteurs

11 membres sont présents sur douze

Le Comité de pilotage est présidé par Madame Régine LUBIN en sa qualité de Présidente. M. Patrick GUES est nommé Secrétaire.

Régine LUBIN remercie les membres présents et précise qu'un repas est prévu à 12h30.
Madame Chantal LARDIERE, Présidente de la Fondation, prend la parole pour saluer l'aboutissement de ce dossier majeur pour la Fondation.

Le Comité peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des membres du Comité, son rôle
2. Rappel du contexte
3. Convention avec l'AFD
4. Acte de rétrocession
5. Financements
6. Les objectifs prévus
7. Les outils envisagés/Les dépenses éligibles
8. La convention de partenariat
9. Le plan de communication
10. Choix de l'évaluateur final
11. Choix du cabinet de l'audit financier
12. Date du démarrage du projet/Calendrier/Rassemblement des MFR malgaches.

Présentation des membres du Comité

Patrick GUES présente le Comité de pilotage (COPIL). Il est composé de représentants de la Fondation MFR Monde, de l'UNMFREO, de la FR des MFR de Normandie, de l'UNMFRM, ainsi que d'un collège d'experts. Son rôle principal est de superviser le projet, prendre des décisions stratégiques et soutenir les actions menées pour atteindre les objectifs fixés. Chaque membre apporte son expertise et assure le bon déroulement des différentes phases du projet.
Chaque membre se présente brièvement.

Rappel du contexte

Patrick GUES rappelle le contexte du projet. Il s'inscrit dans un contexte de crises multiples à Madagascar : catastrophes naturelles, conflits, insécurité alimentaire et pauvreté. La Fondation MFR Monde, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux et internationaux, a décidé d'investir dans un programme triennal visant à renforcer les capacités des communautés MFR locales, améliorer la résilience face aux crises et favoriser le développement rural inclusif à travers la formation des jeunes.

Convention avec l'AFD

Patrick GUES mentionne la convention signée le 25 octobre 2024 entre l'AFD (Agence Française de Développement) et la Fondation des MFR Monde. Celle-ci prévoit une subvention de 235 000 €, versée en deux phases. La première phase prévoit un versement initial de 117 500 € destiné à financer les premières activités du projet. La Fondation, quant à elle, apportera 181 000 €. Les fonds seront gérés via un compte projet dédié.

Acte de rétrocession

Après cette présentation, Patrick GUES présente l'acte de rétrocession, signé le 16 octobre 2024 entre la Fondation des MFR Monde et l'Union nationale des MFR de Madagascar (UNMFRM). Il stipule que les fonds seront rétrocédés à l'UNMFRM. Cette dernière sera responsable de leur redistribution aux 31 Organisations de la Société Civile (OSC) malgaches concernées par le projet, garantissant ainsi une gestion locale efficace.

Financements

Patrick GUES explique ensuite la répartition des financements.
Le budget total du projet s'élève à 470 000 €, réparti entre plusieurs contributeurs :

- AFD : 235 000 € (50 %)
- Fondation MFR Monde : 181 000 € (38,5 %)
- OSC partenaires (valorisation) : 39 000 € (8,3 %)
- Valorisation : 15 000 € (3,2 %)

Tableau des dépenses éligibles :

Catégories	Montant (€)	Pourcentage
Actions éducatives	180 000	38,3 %
Dialogue familles/professionnels	60 000	12,8 %
Soutien des équipes pédagogiques	60 000	12,8 %
Rassemblement/Formations	30 000	6,4 %
Suivi/Audit financier à Madagascar	26 000	5,5 %
Suivi Fondation/Commissaire aux comptes	20 000	4,3 %
Accompagnement (valorisation)	54 000	11,5 %
Communication	15 000	3,2 %
Audit/Évaluation	25 000	5,2 %
Total	**470 000**	**100 %**

Tableau des rétrocessions à Madagascar :

Affectation	Montant (€)
Actions éducatives	180 000
Dialogue familles/professionnels	60 000
Soutien des équipes pédagogiques	60 000
Rassemblement/Formations	30 000
Suivi/Audit financier à Madagascar	26 000
Total	**356 000**

Les objectifs prévus

Ensuite, un rappel est fait concernant les différents objectifs de ce projet.
L'objectif global est de renforcer les MFR de Madagascar pour les aider à faire face aux aléas climatiques, socio-économiques et politiques.

Les objectifs spécifiques incluent :

OS1 : Proposer un environnement éducatif de qualité pour les jeunes.
OS2 : Renouer le dialogue entre les familles et les professionnels.
OS3 : Apporter un soutien matériel, technique et moral aux enseignants et responsables associatifs.

Les objectifs transversaux comprennent :

OT1 : Favoriser l'égalité des genres et l'autonomie des femmes.
OT2 : Réfléchir au projet associatif et mettre en place un plan d'identification des risques.
OT3 : Agir pour pérenniser les MFR et renforcer leur résilience.
OT4 : Former au développement durable.

Les outils envisagés/Les dépenses éligibles

Patrick GUES explique les outils envisagés dans le suivi du projet. Les outils incluent la mise en place d'un serveur dédié permettant la centralisation des documents, le suivi comptable et la synthèse des dépenses pour chaque OSC. Des tableaux de suivi seront développés sous Excel ou Google Sheets. Les dépenses éligibles concernent les actions éducatives, le soutien pédagogique, les formations, l'acquisition de matériel et les audits.

La convention de partenariat

Patrick GUES rappelle une nouvelle fois que la convention quadripartite qui est envisagée précise le rôle de chaque partenaire :

- Fondation des MFR : Financement et contrôle du projet.
- UNMFRM : Pilotage opérationnel et redistribution des fonds.
- MFR malgaches : Mise en œuvre locale des activités.
- FR des MFR de Normandie : Appui aux formations et partage d'expertise.
- L'UNMFREO : Accompagnement et suivi du projet par la chargée de mission locale.

La convention sera envoyée dans le mois qui vient à chaque partenaire pour signature.

Le plan de communication

Le plan de communication est confié à Geoffrey Fosseux (Les Enchanteurs). Après avoir pris la parole, il explique au Copil les actions de sensibilisation et de valorisation du projet, notamment via des supports de communication, des publications régulières (lettres, informations…), des interviews ainsi qu'un livret de présentation qui sera mis en ligne sur le site de la Fondation et de l'UNMFRM.

Choix de l'évaluateur final

Le groupement TERO, représenté par Gauthier Ricordeau, a été sélectionné pour mener l'évaluation finale du projet. Des missions intermédiaires prises en charge sur le budget de la Fondation seront également réalisées pour assurer le suivi et l'accompagnement du projet.
Gauthier Ricordeau explique les trois moments clés de ce suivi :

Phase 1 : Appropriation du projet et la mise en perspective,
Phase 2 : Evaluation intermédiaire,
Phase 3 : Evaluation finale et mesure d'impact.

Choix du cabinet de l'audit financier

Patrick GUES informe le Copil du choix du cabinet de l'Audit Financier. Le cabinet NPNM Audit, dirigé par Nauno Philippe RAKOTOMIAMINA, a été retenu pour assurer l'audit financier du projet, garantissant la transparence et la rigueur dans la gestion des fonds.
Dans la mesure du possible une rencontre sur place sera réalisée pour lui présenter l'ensemble du dossier.

Date du démarrage du projet/Calendrier/Rassemblement des MFR malgache

Patrick GUES informe que le projet devrait démarrer d'ici un mois avec une première phase de sensibilisation et de mise en place des outils s'étalant jusqu'à août 2025. Les activités se poursuivront sur deux années scolaires 2025/2026 et 2026/2027, avec une évaluation intermédiaire à la fin de la première année. Le projet se clôturera par une évaluation finale au début de l'année 2028.

L'Union des Maisons Familiales malgache prévoit un rassemblement de tous les responsables des MFR malgaches en avril ou mai 2025.

En conclusion, la Présidente du Comité insiste sur les deux points suivants :
Très forte exigence documentaire et de traçabilité : Cette exigence est assortie d'obligations fortes à la charge de la Fondation, engageant sa responsabilité, de fourniture de « preuves » documentaires attestant du respect des multiples dimensions de cette double conformité. Ces obligations s'expriment à travers les exigences de fourniture de documents justificatifs, à toutes les phases du déploiement du projet objet de la Convention, s'imposant tant au Bénéficiaire « signataire » de la Convention qu'au Bénéficiaire Final. La Fondation attend beaucoup de l'UNMFM et des OSC pour produire les preuves de la mise en œuvre du projet.
L'articulation et la coordination entre les différents intervenants au Projet (La Fondation MFR Monde en tant que co-financeur, l'UNMFRM en tant qu'entité opératrice en lien avec les MFR Malgaches, la fédération régionale des MFR de Normandie et l'Union nationale des MFR de France en tant que partenaires de mise en œuvre) sont fondamentales ainsi que la confiance entre les partenaires et la rigueur des partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h30 après les remerciements de la présidente du Comité de Pilotage Régine LUBIN. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Comité de Pilotage du programme AFD-Fondation concernant les MFR de Madagascar, qui s'est tenu le 28 janvier 2024 signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente	Le Secrétaire
Régine LUBIN	Patrick GUES